

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 octobre 1992, Madame **Amalia ARGERICH**, demeurant à LAVELANET (09300) Résidence du Touyre EHPAD, née à SEO DE URCEL (ESPAGNE), le 23 septembre 1921, veuve de Monsieur Jésus **CANO**, décédée à LAVELANET (09300), le 1er janvier 2021, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Aude BARBE-BARBELANNE, Notaire Associé à LAVELANET, 2 Avenue du Général de Gaulle, le 6 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Aude BARBE-BARBELANNE, notaire à LAVELANET, référence CRPCEN : 09007, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de FOIX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Date de réception par le Greffe : 11 mai 2021.

2021-01/874

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du pays de Mirepoix et abrogation de la carte communale de la commune de Besset

Le public est informé qu'en application de l'arrêté communautaire n°162-2021 du 23 avril 2021, une enquête publique se déroulera : **du lundi 17 mai 2021 à 9h00 au vendredi 18 juin 2021 à 17h00.**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) constitue un document stratégique qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol du territoire. Ce document traduit, dans le respect des documents de planification et de programmation supérieurs, la volonté de s'engager dans un effort de réduction de la consommation de l'espace, de développement de l'attractivité du territoire et d'amélioration du cadre de vie. Le PLUI étant amené à se substituer aux documents d'urbanisme en vigueur dans les communes de la CCPM, l'abrogation de la carte communale de la commune de Besset est rendue nécessaire par l'approbation du PLUI.

La personne responsable de l'élaboration du PLUI et de l'abrogation de la carte communale de Besset, est Monsieur Alain TOMEIO, Président de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix (CCPM), dont le siège administratif est situé au 1 chemin de la Mestrise - 09 500 Mirepoix (également siège de l'enquête).

Le dossier mis à l'enquête sera notamment composé des pièces suivantes :

Les documents propres à l'enquête publique, dont l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ;

Concernant l'élaboration du PLUI de la CCPM : le projet de PLUI, arrêté en Conseil communautaire le 16 décembre 2019, soumis à évaluation environnementale, qui inclut les pièces suivantes : rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables, règlement écrit et graphique, orientations d'aménagement et de programmation, annexes ; les actes administratifs liés à la procédure d'élaboration du PLUI,

dont les délibérations et le bilan de la concertation ; l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) réunie le 5 mars 2020 ; l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) n°2020AO16, et le mémoire en réponse de la CCPM à cet avis ; les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et le mémoire en réponse de la CCPM à ces avis ; les avis des communes membres.

Concernant l'abrogation de la carte communale de la commune de Besset : la carte communale approuvée en Conseil municipal le 12 avril 2011 et par arrêté préfectoral le 12 mai 2011, opposable depuis le 20 mai 2011 ; les actes administratifs liés à la procédure de carte communale ; les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) ; le rapport d'enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale de la commune de Besset en date du 2 septembre 2010 ayant la référence E10000154/09.

Le Tribunal Administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Michel AZIMONT, ingénieur directeur carrières BTP en retraite, en qualité de Président, et de Messieurs Jean-René ODIER, directeur d'administration publique en retraite, et Jacques SEQUIER, directeur environnement développement durable en retraite, en qualité de membres.

Durant la période de l'enquête publique, du lundi 17 mai 2021 à 9h00 au vendredi 18 juin 2021 à 17h00, le dossier d'enquête publique sera consultable sur Internet, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/PLUI-pays-mirepoix-carte-communale-besset> (accessible 7j/7) et 24h/24h).

Le dossier d'enquête publique sera également tenu à la disposition du public dans 4 lieux d'enquête (en format papier et en format numérique avec la mise à disposition d'un ordinateur). Les lieux d'enquête sont aussi des lieux de permanence de la commission d'enquête. Toutes les informations relatives aux lieux d'enquête, aux heures d'ouverture de ces lieux et aux permanences des commissaires enquêteurs sont mentionnées ci-dessous : Lieux d'enquête : **MIREPOIX** Communauté de communes (siège de l'enquête) 1 chemin de la Mestrise 09500 MIREPOIX. Jours et heures d'ouverture au public : Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h30 ; et pendant les permanences prévues au siège de la CCPM. Jours et heures des permanences de la commission d'enquête : le lundi 17 mai 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi 26 mai 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi 2 juin 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le samedi 12 juin 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le jeudi 17 juin 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. **BESSET**, Mairie Le Village 09500 Besset. Jours et heures d'ouverture au public : Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; et pendant les permanences prévues en Mairie de Besset. Jours et heures des permanences de la commission d'enquête : le mercredi 26 mai 2021 de 9h00 à 12h00 ; le samedi 12 juin de 14h00 à 17h00. **LERAN**, Mairie 30 cours Saint-Jacques 09600 Lérans. Jours et heures d'ouverture au public : Du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 ; et pendant les permanences prévues en Mairie de Lérans. Jours et heures des permanences de la commission d'enquête : le lundi 17 mai 2021 de 14h00 à 17h00 ; le mercredi 2 juin de 14h00 à 17h00 ; le samedi 12 juin de 9h00 à 12h00 ; le jeudi 17 juin 2021 de 14h00 à 17h00. **RIEUCROS**, Mairie 11 rue des Ecoles 09500 Rieucros. Jours et heures d'ouverture au public : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; et pendant les permanences prévues en Mairie de Rieucros. Jours et heures des permanences de la commission d'enquête : le lundi 17 mai 2021 de 9h00 à 12h00 ; le mercredi 26 mai 2021 de 14h00 à 17h00 ; le mercredi 2 juin 2021 de 9h00 à 12h00 ; le jeudi 17 juin 2021 de 9h00 à 12h00.

2021-01/866 2° avis

dredi 18 juin 2021 à 17h00, les observations du public pourront être : 1) déposées sur le registre dématérialisé, mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/PLUI-pays-mirepoix-carte-communale-besset> (accessible 7j/7) et 24h/24h) ; 2) adressées par courrier électronique à l'attention de la commission d'enquête à l'adresse suivante : PLUI-pays-mirepoix-carte-communale-besset@mail.registre-numerique.fr ; 3) consignées sur l'un des registres papiers ouverts sur les 4 lieux d'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public ; 4) adressées par écrit, à l'attention de la commission d'enquête, à la CCPM, au 1 chemin de la Mestrise - 09500 Mirepoix ; 5) exprimées oralement aux commissaires enquêteurs, lors des permanences.

Toutes les observations et remarques communiquées par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier de la CCPM, et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Toutes les observations et remarques formulées par écrit, par courrier ou directement sur les registres papiers, seront scannées et versées sur le registre dématérialisé. Compte-tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, les mesures sanitaires seront renforcées durant l'enquête publique. Les mesures prises et les conditions à respecter sont précisées dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique susmentionné, et seront affichées sur chaque lieu d'enquête, et dans tout lieu jugé utile par le Président de la CCPM.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUI de la CCPM pourra être amené à évoluer pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA), des observations formulées lors de l'enquête publique et suivant l'avis de la commission d'enquête. L'approbation du PLUI de la CCPM et l'abrogation de la carte communale de la commune de Besset seront ensuite soumises au vote du Conseil communautaire du Pays de Mirepoix. L'abrogation de la carte communale de la commune de Besset sera également soumise à la décision de Madame La Préfète. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de la CCPM, dans les 33 Mairies et à la Préfecture de l'Ariège. Ils seront également consultables sur le site Internet : <https://www.registre-numerique.fr/PLUI-pays-mirepoix-carte-communale-besset> pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000).

2021-01/866

2° avis

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ARIEGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'Aulus-les-Bains

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 20 avril 2021, a été prescrit la mise à l'enquête publique de la demande d'autorisation environnementale pour la poursuite de l'exploitation de la centrale hydroélectrique de la Mouline, située sur le territoire de la commune d'Aulus-les-Bains au titre des articles L. 214-1 à 6 du code de l'environnement, portée par la régie municipale de production d'électricité renouvelable d'Aulus-les-Bains. Cette enquête se déroulera sur la commune d'Aulus-les-Bains **du lundi 17 mai 2021 à 9 heures au lundi 7 juin 2021 à 12 heures**. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Aulus-les-Bains.

Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux de la mairie d'Aulus-les-Bains. Il sera consultable sur support papier et en version dématérialisée sur un poste informatique.

Le dossier sera également mis en ligne

pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Ariège : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Liste-des-enquetes-en-cours-ou-programmees> et sur le site registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/exploitation-centrale-hydroelectrique-aulus>.

Le dossier de l'enquête comporte notamment le document des incidences environnementales et le résumé non technique. Les personnes responsables du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont : Philippe BARAN : bureau d'étude environnemental ECOGEA - tél : 06 31 29 49 51 et philippe.baran@ecogea.fr ; Arnaud FAUCHER : bureau d'étude technique AJ Ingénierie - maitre d'œuvre - tél : 06 87 20 40 42 et afaucher@aj-ing.fr ; Jean Claude MEYNARD : assistance à maitre d'ouvrage - tél : 06 07 24 71 76 et jean-claude.meynard@alpiq.com ; Lucien GRANIER : maitre d'ouvrage - adjoint au maire d'Aulus - tél : 06 79 94 04 65 et granieraulus@hotmail.fr. Les observations seront consignées sur le registre papier ouvert à cet effet à la mairie d'Aulus-les-Bains ou adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, ou consignées par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/exploitation-centrale-hydroelectrique-aulus> où un registre dématérialisé a été mis en ligne. Ce site permettra au public de consulter le dossier, de déposer des observations et de consulter les observations déjà émises. Le dépôt des contributions sera également possible directement à l'adresse suivante : exploitation-centrale-hydroelectrique-aulus@mail.registre-numerique.fr.

Monsieur Patrick AVERLANT directeur des Grands Comptes Nationaux en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public à la mairie d'Aulus-les-Bains : le 17 mai 2021 de 9 heures à 12 heures ; le 26 mai 2021 de 9 heures à 12 heures ; le 7 juin 2021 de 9 heures à 12 heures. Les échanges avec le commissaire enquêteur pourront prendre la forme de rendez-vous physique, téléphonique ou par visioconférence. La prise de rendez-vous pourra se faire en ligne sur le registre dématérialisé à l'adresse sus-visée ou par téléphone auprès de la mairie d'Aulus-les-Bains, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au numéro suivant : 05 61 96 00 87. Une tranche horaire d'un quart d'heure maximum sera réservée par le commissaire enquêteur à chacun de ces entretiens. Toutes les informations relatives à la présente enquête pourront être consultées sur le site internet des services de l'État en Ariège et sur le site du registre dématérialisé aux adresses sus-visées. Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné après le 7 juin 2021 à 12 heures ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie d'Aulus-les-Bains, à la direction départementale des territoires (SER/Unité eau), sur le site internet des services de l'État en Ariège et sur le site du registre dématérialisé aux adresses sus-visées. A l'issue de l'enquête, il sera statué sur la demande par arrêté préfectoral.

2021-01/867

2° avis

S.C.P. Géraldine FERET
Huissier de Justice Associée, Administrateur d'immeubles - Syndic de copropriété
05.61.66.02.65 - scpgeraldineferet@orange.fr
HÔTEL DES VENTES DU COUSERANS
Impasse Fernand Loubet - 09200 SAINT-GIRONS - Site internet : encheres09.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Le JEUDI 27 MAI 2021 à 14H00
à SAINT-GIRONS,
22 Rue Villefranche
Visite à 13H30**

VENTE AMIALE DE MATÉRIEL CHARCUTERIE TRAITEUR : trois vitrines réfrigérées DE RIGO, une trancheuse à jambon professionnelle électrique, une machine à mettre sous vide TURBO VAC, des caisses isothermes, un pétrin TALSA, une chambre froide BONNET, ancienne, moteur FRIGABOHN, un mélangeur ROBOT CEF 25 sur son support, un poussoir à saucisse 20L RAMON, un four multi grilles BOURGEOIS dix étages et de nombreux autres lots



**Le VENDREDI 28 MAI 2021 à 11h00
à SAINT-GIRONS (09200),
Impasse Fernand Loubet**

VENTE JUDICIAIRE : Un véhicule de marque VOLKSWAGEN Touareg de 2003, 250.415 km (contrôle technique disponible sur demande) Travaux de réparation à prévoir
VENTE AMIALE : Un véhicule frigorifique de marque MERCEDES type 409 DA33 de 1987, 302.828 km (contrôle technique disponible sur demande)

**Le VENDREDI 28 MAI 2021 à 14h00
à SAINT-GIRONS (09200), 105 Boulevard
Frédéric Arnaud - Visite à 13H30**

VENTE JUDICIAIRE ET VOLONTAIRE : Vente de meubles et bibelots, dont notamment une paire de canapés en cuir, une table basse, une table piètement fer forgé plateau verre avec quatre chaises, un combiné réfrigérateur CANDY, une machine à laver BEKO, un lot d'affiches métalliques et cadres publicitaires, et de nombreux autres lots



Paiement comptant, frais en sus : 18% TTC pour les biens en vente volontaire, 14.40% TTC pour les biens en vente judiciaire.

L'officier Ministériel

2021-01/877